

COMMUNE DE
FRONSAC
31440

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice 11
Présents 09
Votants 10

196

Objet :

**Vœu de soutien
aux petites lignes
ferroviaires
régionales**

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 18 heures.

Le Conseil Municipal de la commune de Fronsac

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel

LADEVEZE,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/09/2025

Présents : BARRAU-HILLOT Loïc, BRUNET Lucien,

DASPET Edouard, DASPET Nicole, GUIRAUD Jacques,

LADEVEZE Michel, NOBLE Françoise, PERRIN

Géraldine, RIVES-EUILLET Nathalie.

Absents excusés : CASTEX Serge, FERRERE Yves

Procuration : Monsieur CASTEX Serge donne procuration à

Monsieur LADEVEZE Michel.

Monsieur GUIRAUD Jacques a été désigné secrétaire de séance.

LA SEANCE EST OUVERTE

Monsieur le Maire explique la nécessité d'engagement de l'État pour le sauvetage des lignes ferroviaires du quotidien.

Notre réseau ferroviaire est en danger : 4 000 km de lignes sont menacés de fermeture dans toute la France, dont 984 km en Occitanie. Ces « petites lignes », trop souvent négligées des grandes orientations nationales, sont pourtant essentielles à notre métropole : elles relient Auch, Albi, Rodez ou Figeac et les territoires ruraux à Toulouse.

Ces lignes sont des vecteurs irremplaçables de justice sociale, d'égalité territoriale et de transition écologique. Leur disparition signifierait la fin d'un accès direct aux services publics, une mobilité restreinte pour des millions d'habitants, et un coup porté à la lutte contre le dérèglement climatique.

Face à cette menace, la Région Occitanie a, depuis des années, assumé largement les responsabilités de l'État, finançant massivement l'entretien et la modernisation de ces infrastructures. Pourtant, les voies ferrées restent juridiquement la propriété exclusive de l'État. D'ici à 2032, ce sont 800 millions d'euros supplémentaires qui devront être investis en Occitanie pour sauver nos petites lignes. Le mur d'investissement qui se dresse ne peut être franchi sans un engagement ferme et durable de l'État.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Article 1 : Affirme son attachement aux lignes ferroviaires du quotidien, qui constituent un pilier de la mobilité durable et de la cohésion des territoires ;

Article 2 : Demande à l'État de prendre pleinement ses responsabilités en engageant un plan national de sauvegarde des lignes ferroviaires menacées, en partenariat avec les Régions, et de garantir les investissements nécessaires à leur modernisation et leur pérennité ;

Article 3 : Apporte son soutien aux initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles mobilisées pour la défense des lignes du quotidien, notamment en Occitanie.

Article 4 : Exprime sa solidarité avec les territoires et les populations directement concernés par les fermetures envisagées, et appelle à une mobilisation nationale en faveur d'un service ferroviaire accessible, équitable et écologique.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

**Le Secrétaire de séance,
Jacques GUIRAUD**



**Le Maire,
Michel LADEVEZE**

